

Rachel Schelling

Intégration scolaire des enfants avec un syndrome d'Asperger : entre volonté, réalités et perspectives

Résumé

Les enfants présentant un syndrome d'Asperger n'ont pas de retard dans leur développement cognitif : ils et elles ont des aptitudes intellectuelles égales ou supérieures à la moyenne. Néanmoins, leurs différences sur les plans cognitif et social les amènent à être considéré-e-s comme des enfants à besoins éducatifs particuliers. Il apparaît donc que le contexte d'intégration en milieu scolaire ordinaire est bénéfique en termes de stimulation intellectuelle et sociale. Cet article cherche à évaluer si l'intégration dans une classe ordinaire correspond à la réalité scolaire des enfants Asperger.

Zusammenfassung

Kinder mit Asperger-Syndrom weisen keinen Rückstand hinsichtlich ihrer kognitiven Entwicklung auf: Ihre intellektuellen Fähigkeiten entsprechen dem Durchschnitt oder sind sogar überdurchschnittlich. Doch aufgrund ihrer Andersartigkeit in kognitiver und sozialer Hinsicht werden sie als Kinder mit besonderen Bildungsbedürfnissen betrachtet. Die Integration in ein reguläres schulisches Umfeld scheint sich positiv auf die intellektuelle und soziale Stimulation dieser Kinder auszuwirken. In diesem Artikel wird versucht, zu beurteilen, ob die Integration in eine Regelklasse den schulischen Bedürfnissen von Kindern mit Asperger-Syndrom gerecht wird.

Introduction

Une intégration¹ pour tous ? Tous ont reçu le même diagnostic. Aucun ne présente de déficience intellectuelle. Beaucoup ont une intelligence normale ou supérieure à la moyenne et certains sont décrits comme très doués et talentueux. Pourtant, d'un-e enfant porteur ou porteuse du syndrome d'Asperger à l'autre, les réalités scolaires se déclinent différemment.

Le but de cet article est de susciter une réflexion sur la scolarisation des enfants Asperger. La politique actuelle affirme toujours plus sa volonté d'une société ouverte et inclusive; voir à ce sujet l'article de R. Emery dans ce numéro. Les dispositions lé-

gales dans les cantons romands ont pour objectif de favoriser l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers. Dans les faits, qu'en est-il de l'intégration scolaire des enfants Asperger ?

Implications cognitives et sociales du syndrome d'Asperger : quelques considérations

Versant cognitif

Le titre de l'ouvrage de Laurent Mottron (2006) est à cet égard très évocateur : « L'autisme : une autre intelligence ». S'appuyant sur les recherches les plus récentes en neuropsychologie de l'autisme, l'auteur définit l'autisme comme une différence et non comme un handicap. C'est ainsi qu'un style de pensée et d'apprentissage différents peuvent être mis en évidence, quand on considère sur le plan scolaire les aptitudes cognitives des enfants Asperger.

¹ Nous utiliserons ici le terme « intégration » dans le sens large d'une scolarisation à l'école ordinaire. Nous n'entrerons pas dans la différenciation « intégration » et « inclusion ».

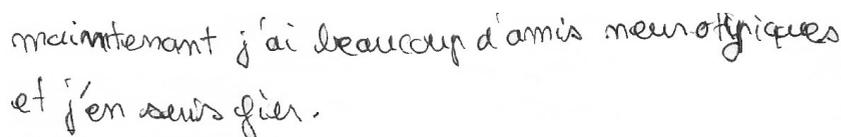
En commençant l'école, certain-e-s enfants Asperger ont des aptitudes intellectuelles supérieures à celles des élèves de leur classe, en lecture, écriture et comptage. Les enseignant-e-s constatent très vite qu'ils et elles ont une perception accrue des détails, classent les faits de manière systématique et sont doué-e-s pour comprendre le monde physique et logique (Attwood, 2010). Les enfants Asperger peuvent avoir une mémoire à long terme exceptionnelle. Un-e enfant sur deux présente des compétences plutôt développées en raisonnement verbal et un-e sur cinq en raisonnement visuel. Les enfants avec un profil « verbal » pourront réussir dans des domaines où les aptitudes verbales constituent un avantage, tels le journalisme ou le droit, et les enfants au profil « visuel », qui « pensent en images » (Grandin, 1997), réussiront en mathématique, ingénierie ou dans les arts plastiques (Attwood, 2010).

En ce qui concerne les fonctions intégratives (cohérence centrale) et exécutives (attention, flexibilité et inhibition, organisation et planification) des enfants Asperger, celles-ci se doivent d'être soutenues par des aménagements en classe. Pour ce qui est de l'attention, qui peut fluctuer en fonction de l'intérêt de l'enfant – très grande si l'activité entre dans le champ de son intérêt spécial –, on veillera à mettre en valeur les informations pertinentes, à

décomposer les tâches en étapes, ou encore à vérifier le maintien attentionnel. Afin de favoriser la flexibilité mentale et les capacités d'inhibition dans la résolution de problèmes, on encouragera l'enfant à envisager différents points de vue avant de décider comment agir. Concernant l'organisation et la planification, on proposera à l'enfant, par exemple, un emploi du temps, un agenda, une liste des activités à accomplir. De tels soutiens sont nécessaires pour que les résultats scolaires soient représentatifs des capacités intellectuelles réelles de l'enfant Asperger (Attwood, 2010).

Versant social

Au début de leur parcours à l'école primaire, les enfants Asperger ont la volonté d'être inclus-es dans les activités sociales, de connaître les plaisirs de la socialisation et d'avoir un-e ami-e avec qui jouer. Ils et elles utilisent leurs aptitudes cognitives, plutôt que l'intuition, pour se socialiser et se faire des ami-e-s. Des recherches ont permis de mettre en évidence qu'avoir des ami-e-s aura un effet bénéfique sur leur développement social – apprentissage des comportements sociaux adaptés et des intentions sociales – et émotionnel, sur l'image et l'estime de soi, ainsi que la confiance en soi (Attwood, 2010). J., 12 ans, le dit si bien lui-même²:



maintenant j'ai beaucoup d'amis neurotypiques
et j'en suis fier.

« Maintenant j'ai beaucoup d'amis neurotypiques³ et j'en suis fier. »,
J., 12 ans

² Toutes les citations sans mention particulière sont des communications personnelles. J., ainsi que D., L., M. et S., sont porteurs du syndrome d'Asperger.

³ Le terme « neurotypique » a été créé par les adultes Asperger pour désigner les personnes non autistes.

Et, comme le soulève Attwood (2010), avoir des ami-e-s et développer les compétences nécessaires à l'amitié va permettre d'acquérir les aptitudes interpersonnelles pour une vie professionnelle réussie.

Ne pouvant s'appuyer sur des aptitudes intuitives dans les situations sociales, les enfants Asperger bénéficient du contexte privilégié de l'école pour développer leurs expériences et apprendre à jouer de manière réciproque. La mise en place d'une forme de tutorat et d'un accompagnement pratique – utilisation de scénarios sociaux, par exemple – facilitera une intégration sociale réussie à l'école et dans la cour de récréation (voir le tableau présenté par R. Emery dans l'article de ce numéro).

Intégration : dispositions légales et mesures pédagogiques

Suite à la réorganisation de la péréquation financière fédérale en janvier 2008, les cantons deviennent désormais entièrement responsables de la scolarisation des enfants ayant des besoins particuliers, sur les plans conceptuel, juridique et financier. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) saisit cette occasion pour promouvoir le principe de « l'intégration avant la séparation ». Le Concordat de la CDIP sur la pédagogie spécialisée (25 octobre 2007)⁴, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, indique que les enfants avec des besoins éducatifs particuliers doivent autant que possible être scolarisé-e-s normalement. Ce principe a pour but de promouvoir l'intégration dans les écoles ordinaires.

⁴ www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/sonderpaed/konkordat_f.pdf

Si l'on prend comme exemple la législation genevoise, la loi sur l'intégration (LIJBEP, 2008)⁵, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, stipule que « les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives, dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de l'enfant » (art. 6, al. 1) et que « l'intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation est recherchée » (art. 6, al. 4). A cette fin, une commission consultative de l'intégration est chargée de proposer « toute mesure [de pédagogie spécialisée] de nature à favoriser l'intégration » (art. 9, al. 1b).

Le règlement d'application de la loi sur l'intégration (RIJBEP, 2011)⁶ précitée, entré en vigueur le 29 septembre 2011, prévoit des mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée en classe ordinaire pour les enfants partiellement ou totalement intégrés. « Cette prestation comprend le soutien individuel à l'élève dispensé en classe ordinaire par des enseignants spécialisés ou des éducateurs sociaux ou spécialisés, par des assistants à l'intégration scolaire qualifiés (...) » (chap. III, art. 10, al. 4). Le diagnostic de « troubles du spectre de l'autisme » (TSA) entre dans les critères d'octroi de ces mesures renforcées et, par conséquent, le syndrome d'Asperger.

De la volonté d'intégration à sa concrétisation : éclairage sur plusieurs réalités

Pour la maman de M., 11 ans, l'intégration c'est « permettre aux enfants avec un syndrome d'Asperger d'aller à l'école avec des enfants 'neurotypiques', en faisant preuve

⁵ www.ge.ch/legislation/rsg/ff/s/rsg_C1_12.html

⁶ www.geneve.ch/legislation/rsg/ff/s/rsg_C1_12p01.html

d'une certaine flexibilité pour leurs éventuelles difficultés d'adaptation à l'environnement physique et social ». Et qu'attendre d'une intégration ? « Que mon enfant soit

heureux, accepté et développe tout son potentiel dans un environnement scolaire ordinaire » (maman de M.). Pour J. :

Que je rencontre des enseignants, des neurotypiques de mon âge et que j'apprenne plus vite qu'à la maison.

« Que je rencontre des enseignants, des neurotypiques de mon âge et que j'apprenne plus vite qu'à la maison. », J., 12 ans

Parler d'intégration revient aussi à considérer les autres élèves de la classe. Quels en sont les avantages pour ces derniers et ces dernières ? L'intégration d'un-e enfant Asperger va leur apprendre « le respect de la

différence, la tolérance, la patience, l'originalité, une autre manière de penser » (maman de S., 11½ ans). Selon J., il apporte également à autrui ses compétences intellectuelles :

En primaire, mes camarades apprenaient beaucoup de choses car j'étais le meilleur de la classe.

« En primaire, mes camarades apprenaient beaucoup de choses car j'étais le meilleur de la classe. », J., 12 ans

La question qui se pose à présent est la suivante : la réalité scolaire des enfants Asperger converge-t-elle toujours vers l'intégration ? Il n'existe pas une, mais plusieurs réalités scolaires. Dans le cadre de nos expériences cliniques, nous avons pu identifier quatre réalités contrastées, avec leurs limites respectives, en nous basant entre autres sur l'exemple genevois.

1. Scolarisation à l'école ordinaire

Cette situation correspond aux enfants Asperger qui ont la capacité de suivre un enseignement ordinaire, bien que certains aménagements puissent s'avérer nécessaires. Ces aménagements s'apparentent plutôt à une pédagogie de différenciation, si ce n'est quelques mesures spécifiques de

soutien. Ainsi, les stratégies pédagogiques mises en place comprendront, par exemple, l'utilisation de supports visuels pour expliciter une consigne/tâche scolaire, le déroulement des activités, à rendre de surcroît prévisibles, une aide à l'organisation, ou encore l'octroi de temps supplémentaire pour terminer les exercices et les évaluations.

La possibilité d'être scolarisé en milieu ordinaire dépend encore souvent de la volonté des enseignant-e-s d'accueillir dans leur classe un-e élève différent-e. Quant à la poursuite de la scolarisation d'une année à l'autre, elle fluctuera aussi en fonction de l'enseignant-e qui reprendra la classe : « Maintenir son enfant Asperger en milieu scolaire traditionnel n'est pas aisé » (maman de D., 13½ ans). Par ailleurs, les amé-

nagements pédagogiques sont grandement tributaires des connaissances en autisme des enseignant-e-s et des ressources mises à leur disposition: « Il faut des personnes

La possibilité d'être scolarisé en milieu ordinaire dépend encore souvent de la volonté des enseignant-e-s d'accueillir dans leur classe un-e élève différent-e.

connaissant bien leurs difficultés [des enfants Asperger] et leurs forces pour les aider au quotidien, mais aussi capables d'audace pour dispenser un enseignement qui fasse sens avec leurs particularités cognitives » (maman de D.). Dans beaucoup de situations, les familles participent elles-mêmes activement à la création d'un matériel pédagogique adapté pour leur enfant.

Les difficultés rencontrées dans la mise en place d'un accompagnement individuel et spécifique en classe limitent considérablement l'accès à un enseignement ordinaire pour un grand nombre d'enfants Asperger, qui présentent pourtant les capacités intellectuelles requises. En effet, dans

Les difficultés rencontrées dans la mise en place d'un accompagnement individuel et spécifique en classe limitent considérablement l'accès à un enseignement ordinaire pour un grand nombre d'enfants Asperger, qui présentent pourtant les capacités intellectuelles requises.

bien des cas, s'il est introduit, l'accompagnement ne peut être assuré que quelques heures par semaine seulement, faute de moyens suffisants. Or, pour reprendre les propos d'Attwood (2010), l'enseignant-e

« peut avoir vraiment besoin (...) d'une assistance au sein même de la classe pour favoriser le développement cognitif et scolaire d'un enfant qui n'est pas intellectuellement en retard, mais qui a un profil inhabituel d'aptitudes cognitives » (p. 290).

2. Scolarisation en école privée

Certaines familles avec un-e enfant Asperger optent pour un enseignement ordinaire dans une école privée. Cette alternative offre des conditions de scolarisation différentes, comparativement à une scolarisation dans le système public. L'enfant pourra, par exemple, fréquenter une classe à plus petit effectif ou suivre un programme lui permettant de développer des compétences spécifiques (musique, etc.). De même, un contexte privé peut être facilitateur pour l'instauration d'un accompagnement individuel en classe « sur mesure ».

Cependant, la scolarisation dans une école privée n'est pas toujours aisée: « Au bout de six mois, l'enseignante ne le voulait plus qu'à mi-temps (demi-journées). Deux mois plus tard, elle m'a demandé de le garder à la maison » (maman de D.).

La possibilité de suivre un cursus dans une école privée va aussi dépendre des moyens financiers de chaque famille.

3. Scolarisation à domicile

Comme le relève J., « beaucoup d'autistes ne vont pas à l'école ». Cette situation concerne principalement les enfants Asperger pour qui une scolarisation à l'école ordinaire n'est pas envisageable sans accompagnement individuel en classe, et pour lesquels une scolarisation en milieu spécialisé n'est pas souhaitée par la famille. Apparaît alors, chez les parents, la volonté de permettre à leur enfant de réaliser des apprentissages scolaires, avec les adapta-

tions nécessaires, dans le cadre d'un programme régulier (CNED⁷, par exemple) : « Nous avons fait le choix de le faire progresser, de privilégier l'acquisition des savoirs » (maman de D., 5ème année de scolarisation à domicile). L'enseignement à la maison est souvent assuré par l'un des parents, habituellement la maman.

« Notre expérience n'a amené que déceptions ! Nous n'avons pas vu d'autre solution que de prendre les choses en main, avec les avantages et les inconvénients qui en découlent » (maman de D.). Ainsi, comme le soulève la maman de M., le principal inconvénient de l'école à la maison est qu'elle ne permet pas d'apprendre aux enfants Asperger, qui doivent justement développer leurs compétences sociales, comment interagir avec d'autres enfants et adultes : « Les isoler à la maison va seulement les mettre encore davantage à l'écart de la société ». Et de renchéir : « Mon fils ne voudrait pas d'une telle forme d'éducation car, même s'il est Asperger, il recherche la compagnie des autres enfants ». En effet, la maman de D. observe : « Devenu adolescent, nous voyons bien que les copains manquent ». Solitude et isolement constituent aussi le quotidien des parents qui assurent eux-mêmes la scolarisation de leur enfant, tout en s'efforçant de « rester connecté avec l'environnement social, familial... » (maman de D.). Par conséquent, « il faut que l'enfant puisse continuer à voir des enfants de son âge, hors de la maison. Qu'il puisse se confronter au monde extérieur. Cela peut être résolu (...) dans les activités artistiques, sportives, ludiques et/ou en l'inscrivant à des

cours ciblant ses centres d'intérêt » (maman de L., 13½ ans). A ces activités extérieures peut s'ajouter également le suivi d'un programme sur les compétences sociales, dans le contexte de groupes destinés aux enfants Asperger.

De plus, dans le cas d'une scolarisation à domicile, « il faut une volonté et une organisation extraordinaires pour continuer (...), se donner des repères personnels (...). Il faut être capable, quasi en permanence, de concilier l'inconciliable » (maman de D.). Autrement dit, « l'école à la maison n'est pas une sinécure » (maman de L.).

Les isoler à la maison va seulement les mettre encore davantage à l'écart de la société.

Un autre point à considérer est la charge financière pour la famille, lorsqu'elle sollicite un-e enseignant-e afin d'assurer tout ou partie de la scolarisation à domicile.

4. Scolarisation en milieu spécialisé

Pour beaucoup d'enfants Asperger, la difficulté à suivre une scolarité dans une classe ordinaire sans accompagnement individuel va déterminer leur orientation vers un milieu spécialisé. Le plus souvent, les centres spécialisés concernés sont fréquentés par des enfants présentant des problématiques variées.

Une scolarité dans un centre spécialisé donne à l'enfant Asperger la possibilité de rencontrer davantage de professionnel-le-s formé-e-s dans le domaine de l'autisme et donc susceptibles de mettre en place des aménagements adaptés, avec l'élaboration d'un projet personnalisé.

Toutefois, l'hétérogénéité des profils des enfants accueilli-e-s, représentative de

⁷ Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) est un établissement public français du ministère de l'Éducation nationale offrant des cours par correspondance.

certaines structures spécialisées, ne sera pas toujours optimale pour favoriser le développement de l'enfant Asperger: « Mon enfant est très sensible et très facilement influencé par ce qu'il voit et entend. [Certains comportements] augmentent l'anxiété de mon fils (...) » (maman de M.). Prenons donc

La stimulation intellectuelle et les apprentissages sociaux ne seront pas semblables à ceux dont il ou elle pourrait bénéficier en milieu scolaire ordinaire.

la situation d'un-e enfant Asperger qui côtoie des enfants présentant une déficience intellectuelle ou des problèmes sociaux importants: la stimulation intellectuelle et les apprentissages sociaux ne seront pas semblables à ceux dont il ou elle pourrait bénéficier en milieu scolaire ordinaire.

Une intégration partielle dans l'enseignement ordinaire public, si elle est envisagée, sera sujette aux mêmes contraintes matérielles que nous avons évoquées précédemment: l'accompagnement en classe ne peut être assuré qu'un nombre d'heures limité par semaine.

Conclusion

Les aptitudes intellectuelles des enfants Asperger, ainsi que leur besoin de socialisation, sont reconnus. Il est admis que « la scolarisation en milieu ordinaire renforce la progression par la stimulation intellectuelle et le contexte de socialisation qu'elle propose » (Office médico-pédagogique, 2012, p. 3). Dans l'esprit de l'école inclusive, les cantons romands ont légiféré sur l'intégration scolaire, afin de permettre aux enfants à besoins éducatifs particuliers de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire et d'être socialement intégré-e-s.

Cependant, force est de constater que rares sont encore les enfants Asperger qui ont la possibilité de suivre leur scolarité dans une classe ordinaire du système public. L'exception reste plutôt la règle.

En effet, plusieurs défis demeurent et doivent être dépassés. Nous en retiendrons deux (le deuxième pouvant être un cas particulier du premier): 1) que des aides et des mesures plus conséquentes soient proposées si les aménagements en place ne sont pas suffisants, avec des intervenant-e-s au bénéfice d'une formation spécifique à la problématique du syndrome d'Asperger; 2) que la capacité à aller en classe sans accompagnement individuel – plus ou moins important – ne constitue pas une condition nécessaire pour l'intégration. De fait, les expériences qui réussissent sont celles pour lesquelles un soutien spécialisé est apporté à l'enfant, à l'enseignant-e et à la famille,

Cependant, force est de constater que rares sont encore les enfants Asperger qui ont la possibilité de suivre leur scolarité dans une classe ordinaire du système public. L'exception reste plutôt la règle.

afin de dépasser les obstacles que l'enfant rencontrera dans son adaptation à l'école ordinaire, obstacles qui changeront durant son développement. Ces soutiens devront donc être apportés de manière continue – même si d'intensité variée en fonction des besoins – au cours de toute la formation de l'enfant.

En guise de conclusion, laissons la parole à la maman de M. : « L'idéal serait d'intégrer le plus possible d'enfants [Asperger] dans des écoles ordinaires : de toute façon, une fois adultes, on s'attend à ce qu'ils fassent tous partie de la société. Il faut juste leur apporter le soutien nécessaire et comprendre quels sont leurs besoins ».

Remerciements

A J. et aux mamans de D., L., M. et S., pour leur contribution à cet article à travers leurs témoignages.

Bibliographie

- Attwood, T. (2010). *Le syndrome d'Asperger. Guide complet*. Bruxelles : De Boeck.
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (2007). *Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée*. Internet : http://www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/sonderpaed/konkordat_f.pdf [Consulté le 7 janvier 2013]
- Etat de Genève (2008). *Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP)*. Internet : http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_12.html [Consulté le 7 janvier 2013].
- Etat de Genève (2011). *Règlement sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (RIJBEP)*. Internet : http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_12p01.html [Consulté le 7 janvier 2013].
- Grandin, T. (1997). *Penser en images et autres témoignages sur l'autisme*. Paris : Odile Jacob.
- Mottron, L. (2006). *L'autisme : une autre intelligence. Diagnostic, cognition et support des personnes autistes sans déficience intellectuelle*. Bruxelles : Mardaga.

Office médico-pédagogique (2012). *Regards sur les Troubles du Spectre de l'Autisme*. Internet : http://edu.ge.ch/beph/IMG/pdf/regard_sur_les_troubles_du_spectre__autistique_19_11_2012_definitif.pdf [Consulté le 7 janvier 2013].

Rachel Schelling

Psychopédagogue

Animatrice de groupes de compétences sociales pour enfants et adolescents Asperger

Centre d'Education & thérapie cognitive et Autisme Genève



L'équipe de rédaction de la revue remercie chaleureusement Madame Thommen qui a assuré la coordination du dossier sur les troubles du spectre de l'autisme.

Madame Evelyne Thommen est docteure en psychologie, spécialiste de la psychologie de l'enfant. Elle enseigne à l'EESP de Lausanne et à l'Université de Fribourg. Elle est l'auteur de *L'enfant et les connaissances sur autrui* (Belin, 2005), de *Les émotions chez l'enfant* (Belin, 2010) et de nombreux articles. Ses recherches actuelles portent sur le développement des habiletés sociales des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme.